

L'EMPIRE

Je recommande mon Fils au
Peuple et à l'Armée.
(Testament de l'Empereur.)
Le plus sôite c'est le salut et
c'est le droit.
(Paroles du Prince Impérial le jour
de sa majorité.)

JOURNAL POLITIQUE PARAISSANT LE JEUDI

Moi mort, la tâche de continuer
l'œuvre de Napoléon I^{er} et de
Napoléon III incombe au fils aîné du
Prince Napoléon.
(Testament du Prince Impérial.)

ABONNEMENTS :

UN AN..... 6 fr.
SIX MOIS..... 3 50
UN MOIS (pour essai)..... 0 50

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Adresser les Lettres et Mandats à M. l'Administrateur.

RÉDACTION, ADMINISTRATION & VENTE

LYON — 54, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 54 — LYON

RÉDACTEUR EN CHEF : FERNAND DE MÉDIE

Les ANNONCES & RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER, rue Confort, 14.
A PARIS, HAVAS, LAFFITE et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Annonces..... la ligne 0 fr. 50
Réclames..... — 1 fr. 50

NOTRE PROGRAMME POLITIQUE

SOMMAIRE :

Un programme. — Le cirque Ferry. — Revue de la Presse : la lettre de M. Lachaud. — L'anniversaire. — Tripots. — La question Corse. — Les Renégats. — Primes à nos abonnés. — Feuilleton : le journal Paris, A. SCHOLL.

UN PROGRAMME

M. le Rédacteur en chef de *l'Aigle* a reçu la lettre suivante qu'on a bien voulu nous communiquer, ainsi que la réponse qui en a été faite par le correspondant parisien de l'organe des Comités impérialistes lyonnais.

Cette lettre et cette réponse ne devant être publiées que dans le numéro de *l'Aigle* de samedi prochain, c'est donc une primeur que nous offrons à nos lecteurs.

L'article que l'on va lire renferme tout un nouveau programme politique, net et précis, auquel : *l'Aigle* et *l'Empire*, défenseurs tous deux des intérêts des Comités impérialistes lyonnais, se conformeront désormais.

Voici la lettre adressée au Rédacteur en chef de *l'Aigle* :

Saint-Martial-de-Mirambeau, le 2 juin 1884.

Monsieur le Rédacteur en chef de *l'Aigle*,

Lecteur assidu de votre vaillant journal, je prends la liberté de vous adresser la lettre suivante et de vous poser quelques questions au sujet de la ligne politique que, en face des événements survenus récemment entre le prince Napoléon et son fils, le prince Victor, vous comptez suivre à l'avenir.

Tout le monde aujourd'hui s'accorde à voir dans cette séparation du fils d'avec le père un fait plus important qu'une simple brouille de famille.

C'est un incident politique dont l'importance ne peut échapper à personne.

Il n'y a pas doute que les idées du prince Victor ne soient absolument différentes de celles de son père.

Le prince Napoléon ne veut pas entendre parler de l'Empire.

Le prince Victor, au contraire, semble vouloir revendiquer énergiquement les droits de sa famille à la succession de Napoléon I^{er}, de Napoléon III et du Prince Impérial.

Or, en cette occurrence, que comptez-vous faire ?

Êtes-vous Victorien ?

Êtes-vous Jérômiste ?

Le moment est venu, je crois, de répondre franchement à cette dernière question, et de faire connaître quels sont vos sentiments politiques et quelle ligne de conduite vous comptez suivre désormais.

Ne doutant nullement d'une réponse très précise de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes meilleurs sentiments et de mon profond dévouement à la véritable cause impérialiste.

V. L..., propriétaire.

Voici la réponse du Rédacteur parisien de *l'Aigle* :

Paris, le 9 juin 1884.

Notre réponse sera aussi catégorique que la question de notre honorable correspondant est nette et précise.

Jusqu'ici, en effet, nous avons évité avec raison toutes les questions de personnalités, qui ne pouvaient que diviser le parti, et nous n'avons eu qu'un but : DÉFENDRE LE PRINCIPE ET L'IDÉE.

La situation aujourd'hui n'étant plus la même, nous n'hésitons pas à dire quels sont nos sentiments politiques, comment nous entendons à l'avenir continuer la lutte, et sur quel terrain nous estimons qu'il est bon de la porter.

..

Avant tout, nous devons le déclarer nettement, nous sommes IMPÉRIALISTES.

Nous voulons le rétablissement de l'Empire, tel que l'avait fait Napoléon I^{er}, tel que l'a continué Napoléon III, tel que l'avait compris le Prince Impérial, et tel qu'il nous l'aurait donné, si Dieu l'avait conservé à la France.

Nous nous refusons énergiquement à toute compromission, et nous repoussons également toute fausse alliance, quelle vienne de la droite royaliste ou de la gauche radicale.

Car ce sont là des moyens que nous condamnons absolument et qui ne peuvent convenir à un grand parti comme le nôtre.

Ceci dit, et pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, nous passons aux questions de personnalités.

..

Il est inutile de revenir sur les incidents qui ont amené la rupture du prince Napoléon et de son fils, le prince Victor.

Il est un fait constant et que notre honorable correspondant fait ressortir avec juste raison : la politique du père est profondément différente de celle du fils.

Pour le prince Napoléon, nous le constatons avec regret, mais enfin, le fait étant évident, il nous est impossible de le passer sous silence, tous les moyens sont bons pour arriver au pouvoir.

C'est ce qui l'a poussé à rechercher l'alliance des radicaux, ou plutôt à engager les bonapartistes à voter pour ces derniers lors des élections municipales.

L'insuccès de cette manœuvre prouve surabondamment combien elle était peu sérieuse et peu adroite surtout.

Les politiciens qui ont obéi à cette tactique bizarre se sont compromis sans résultat, et, ce qui était à prévoir, se sont fait rire au nez par ceux-là même dont on recherchait l'alliance.

Lorsque le Comité central engageait les électeurs impérialistes lyonnais à voter selon leur conscience, il avait pleinement raison de ne pas leur conseiller de disposer de leurs votes, soit en faveur des candidats royalistes, soit en faveur des candidats socialistes.

La suite nous a montré combien sa décision était sage et... loyale.

..

En ce moment là, la politique du prince Napoléon n'était pas la nôtre.

Elle ne l'est pas plus aujourd'hui, pour plusieurs raisons.

Nous ne voulons pas parler du passé qui suffirait amplement à diviser les idées que nous avons sur les principes napoléoniens d'avec celles qu'avait jadis le père du prince Victor.

Il est plus profitable de laisser tout cela dans l'ombre et de nous occuper seulement du présent.

Nous l'avons dit plus haut, ce que nous voulons, c'est le rétablissement de l'Empire.

Or, le prince Napoléon ne veut pas en entendre parler.

J'avoue très franchement ne pas bien comprendre cette... fermeté de la part de l'Altesse Impériale.

Et du moment que celui qui est le chef de ce parti abandonne une des idées primordiales de la cause qu'il représente, je ne vois pas pourquoi nous nous obstinerions, nous, impérialistes, à suivre un chef qui se refuse à marcher.

..

Le sénatus-consulte de 1870 a donné au prince Napoléon le droit d'occuper un jour la première place dans la dynastie de Napoléon I^{er}.

Le testament du prince impérial reconnaît le prince Victor comme son successeur politique.

Quel est l'impérialiste sincère qui hésiterait à se ranger aux côtés de ce dernier, si le premier manque à ses devoirs de prince et de prétendant ?

Qu'on me réponde franchement !

En existe-t-il un seul ?

..

Eh ! bien, le prince Victor revendique tous les droits, accepte tous les devoirs qui incombent au chef de la grande cause du Peuple que nous défendons, et à laquelle nous avons donné tout notre dévouement, tout notre désintéressement.

Le prince Napoléon, au contraire, s'écarte tous les jours davantage de ces droits et de ces devoirs.

Devant cette dissidence, quelle conduite nous dicte et notre dignité et notre attachement aux véritables principes napoléoniens ?

Une hésitation est-elle seulement possible dans la réponse que nous avons à faire ?

Si le prince Victor Napoléon représente véritablement la cause napoléonienne, nous serons avec lui, comme nous aurions été avec son père le prince Jérôme, s'il avait accepté toutes les responsabilités qui incombent au chef de la dynastie impériale.

Ce n'est pas chez nous affaire de personnalités, c'est affaire de principes.

Tant pis pour ceux qui ne le comprendront pas ou qui ne voudront pas le comprendre.

..

Et maintenant, mon cher correspondant, êtes-vous satisfait de notre réponse ?

Est-elle assez nette et assez catégorique ?

REVUE DE LA PRESSE

LA LETTRE DE M. LACHAUD

Je reçois de M. Charles Lachaud la lettre suivante :

Mon cher Cassagnac,

En deux mots : de la conversation que j'ai eue avec le prince Victor, et dont j'ai parlé dans ma lettre au *Figaro*, il résulte UNIQUEMENT que Son Altesse Impériale ne veut pas sortir de chez son père pour se poser en prétendant.

QUELS QUE SOIENT LES MOBILES qui ont inspiré au Prince sa résolution, je suis sûr QU'ILS SONT DIGNES d'un Napoléon. CEUX QUI CROIRONT VOIR AUTRE CHOSE DANS MA LETTRE SE SONT TROMPÉS.

J'ai désiré ardemment la conciliation entre les diverses fractions du parti bonapartiste. Je me suis abstenu de toute polémique dans des luttes où je compte des amis partout et où mon cœur regrettait les coups que porterait ma main.

Je vois avec tristesse mon nom mêlé à des discussions qui me causent la plus vive douleur.

C'est vous dire que, si ma lettre, au lieu d'apaiser nos dissentiments politiques, comme je l'espérais, les a exaspérés, JE LE DÉPLORE PROFONDEMENT.

Croyez, mon cher Cassagnac, à l'expression de mes sentiments affectueux.

GEORGES LACHAUD.

Cette déclaration dont je souligne les points importants, jointe aux explications catégoriques, spontanées, que m'a données verbalement M. Georges Lachaud, rend à la lettre qu'il avait écrite au *Figaro* le caractère de profonde inexactitude qu'elle offrait involontairement, et répare un peu le mal considérable qu'elle a fait involontairement aussi, soit au Prince Victor-Napoléon, soit au parti impérialiste tout entier.

M. Lachaud, en effet, s'était cru autorisé, par une conversation du Prince Victor-Napoléon, à pouvoir dire que la politique n'était pour rien dans le départ du jeune Prince et dans sa rupture avec son père.

Or, la politique y était pour tout. Il n'y avait même que cela.

Affirmer le contraire, c'était dénaturer complètement les intentions du prince Victor-Napoléon, et méconnaître la grandeur de son attitude.

C'est vrai, le prince Victor-Napoléon ne saurait être encore un Prétendant contre son père, et aucun de ses amis ne le pousse dans cette voie. Sur ce point, il n'y a pas de désaccord.

Mais il a le devoir, si le Prince Napoléon continue de renoncer à la tradition impériale, aux droits héréditaires, aux principes conservateurs et chrétiens, de les revendiquer hautement, et il le ferait sans hésiter, j'en ai l'absolue conviction.

Jusqu'à présent, le prince Victor n'avait qu'une chose à faire : indiquer nettement qu'il ne partage en aucune façon les idées politiques du Prince Napoléon et de son détestable entourage.

En quittant la maison paternelle après les affirmations révolutionnaires de son père, il s'est montré le représentant des vraies doctrines Impérialistes, de celles de Napoléon III et de celles du Prince Impérial.

C'était tout ce que nous voulions de lui. Il le devait à son nom, à la désignation confiante et suprême du Prince Impérial, il le devait à nous-même.

Le prince Victor-Napoléon, à la soirée de M. Sarlande, ancien député de la Dordogne, l'avait fait publiquement et énergiquement comprendre à M. Georges Lachaud, et celui-ci prouve loyalement qu'il n'y avait de sa part qu'une regrettable méprise, où nos adversaires avaient eu la mauvaise foi de voir une trahison.

PAUL DE CASSAGNAC.

Voici la lettre dont parle M. Georges Lachaud, et qu'avait publiée le *Figaro* :

Monsieur le rédacteur,

Le *Figaro*, dans son numéro du 13 mai, a raconté que S. A. I. le prince Victor avait affirmé qu'aucun motif politique

Quand on a gâché sa jeunesse et qu'on n'est propre à aucune profession ;

Quand on n'est ni notaire, ni pharmacien, ni libraire, ni marchand d'allumettes ;

Quand on n'a pas les grâces qu'il faut pour devenir mari d'une corsetière ou gendre d'une débitante de tabac ;

On fonde un journal.

Parmi les naufragés de la vie parisienne, quel est celui qui n'a pas eu l'idée d'un canard littéraire ou industriel ? Une idée étrange, mystérieuse, une idée à millions !

Cet individu qui promène au boulevard un chapeau feuille-morte et un pantalon frangé par le bas, soyez sûr qu'il a l'idée d'un journal.

Il prend place sur le seuil d'un café, et quand le garçon s'approche et lui demande :

— Que faut-il servir à monsieur ?

Il répond :

— Tout à l'heure.

Ce tout à l'heure signifie algébriquement : — — 50 centimes !

ne lui inspirait la résolution de prendre un appartement particulier.

C'est à moi que le prince a fait cette déclaration, et, comme plusieurs journaux ont contesté l'exactitude de votre récit, je tiens à le confirmer.

C'est spontanément que le Prince Victor, se trouvant seul avec moi, a tenu le propos que vous avez reproduit et m'a autorisé à le répéter.

S. A. I. m'a dit textuellement :

« Il n'y a rien de politique dans ce qui se passe ; je ne veux à aucun degré contrecarrer mon père. »

Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

GEORGES LACHAUD.

Voici les réflexions dont M. Paul Lenglé, dans le *Peuple*, fait suivre la lettre de M. Georges Lachaud à M. Paul de Cassagnac :

M. Georges Lachaud est trop intelligent pour n'avoir point compris que la forme sentimentale, qu'il a cru devoir donner à cette seconde déclaration, permet d'y saisir des nuances que ne comportait pas la netteté de la première.

Ces nuances sont toutes personnelles à M. Georges Lachaud ; nous n'avons pas à nous en occuper, nous bornant à regretter qu'il ne s'en soit pas tenu à son premier mouvement qui, quoi qu'en dise Talleyrand, est toujours le meilleur.

La lettre adressée au *Figaro* est la bonne : la déclaration qu'elle contient n'est, dans ses termes précis, que la simple conséquence de l'engagement d'honneur que nous avons rappelé hier.

Quant aux sentiments de conciliation qui animent M. Georges Lachaud, notre ami peut être assuré que nous les partageons ; mais cette conciliation ne peut se faire que sur un seul terrain, le terrain des traditions napoléoniennes qui exigent avant tout l'obéissance de tous les Bonapartes et de tous les bonapartistes au chef de la famille des Napoléons.

P. L.

L'ANNIVERSAIRE

A la date du 1^{er} juin, se trouve le terrible anniversaire de la mort de notre jeune Prince Impérial.

Comme aux anniversaires qui sont passés, comme aux anniversaires qui viendront, on nous verra toujours inconsolés et toujours fidèles au souvenir de Celui que nous aimons tant.

Mais cette année il semble que sa protection, la protection de cette âme sainte et pure, se fait particulièrement sentir à nous tous.

Sa dernière pensée n'avait-elle pas, en effet, désigné le prince Victor-Napoléon pour être son héritier ?

Et voilà qu'en ce moment même le prince Victor, se dégageant de toute compromission fatale, désastreuse, a recouvré sa fière indépendance, et s'en va librement, seul, prier sur le tombeau de son cousin et lui dire tout bas que son vœu suprême sera sûrement accompli, à savoir que l'Empire, si Dieu nous le rend, ne sera pas cet Empire révolutionnaire et athée que nous avons redouté un instant, et que tout conservateur, que tout chrétien devait maudire.

L'avenir obscurci se dégage :

L'espoir revient à nos cœurs durement éprouvés.

Enfin nous avons un chef !

Et ce chef, c'est Celui-là-même que le Prince Impérial avait voulu.

Que cet événement heureux, sans affaiblir notre deuil, nous permette aujourd'hui de mêler à notre douleur notre ardente reconnaissance, et d'ajouter à la prière qui sortira de nos lèvres la reconnaissance qui jaillira de notre cœur !

Car nous avons à remercier notre pauvre jeune mort ;

Nous avons à remercier nos Empereurs qui ne sont plus.

Ce sont eux qui viennent d'inspirer au prince Victor-Napoléon sa résolution virile, qui l'ont fait le dépositaire de nos droits, de nos revendications et de la délivrance nationale.

Pour la première fois, depuis tous nos désastres, une grande joie nous arrive, et pour la première fois il nous est permis de pleurer ceux qui furent nos souverains bien-aimés, tout en pensant à celui qui continuera leur glorieuse tradition.

Il médite.

Son journal sera-t-il orgueilleusement quotidien ou modestement hebdomadaire ?

S'appellera-t-il *La Cloche* ou *Le Silence* ?

Aura-t-il autant de rédacteurs qu'Alex. Dumas seul ? En aura-t-il plus ? En aura-t-il moins ?

Il achète par la pensée l'hôtel Millaud et le château de la Folie-Dollingen...

Puis, il se lève pour continuer sa course aux capitalistes.

Un journal littéraire est rarement une bonne affaire. Mais on peut appliquer au journalisme le refrain de M. Vautour :

Quand on n'a pas de quoi payer son terme,
Il faut avoir une maison à soi.

Quand on n'a pas assez de talent pour écrire dans les journaux des autres, on est bien obligé de se faire directeur d'un journal. On s'improvise rédacteur en chef, on se donne des airs de ministre, et on foudroie du haut de son premier-Paris le bourgeois stupide, qui a cependant le bon esprit de ne pas s'abonner.

(A suivre)

Dans ces lignes que je viens de griffonner à la hâte, reste-t-il pour vous un doute ?

Si léger qu'il soit, dites-nous le, nous vous promettons de vous donner satisfaction une seconde fois.

J'estime que le prince Napoléon — s'il daigne jeter les yeux sur cette humble élucubration — ne trouvera pas mauvais l'opinion que je viens d'émettre.

Il reconnaît au peuple le droit absolu de choisir le chef qui lui convient le mieux.

Nous avons pris le nôtre, là où se trouvaient franchement et loyalement représentés les idées et les principes napoléoniens.

Nous n'avons donc fait qu'user de notre droit.

Et nous avons rempli un devoir en même temps.

Quant aux criaileries de ceux qui n'en seront pas contents, nous nous en moquons comme de l'opinion de M. Grévy.

?

LE CIRQUE FERRY

Le pitre Corse ayant trop mal joué sa farce
Et raté ses meilleurs effets,
Ce fut un désarroi parmi la troupe éparse
De ces saltimbanques surfaits.
Ils avaient, cependant, jusqu'ici fait recette,
Et les gros sous tombaient druement
Avec un bruit joyeux au fond de la cassette
Que leurs mains caressaient crûment.
Leurs regards alourdis s'emplissaient d'éclairs fauves
Devant les tas amoncelés,
Et des frissons furtifs passaient sur leurs fronts chauves
De vivants soucis harcelés.
A travers les cerceaux, flambant comme des gloires,
Le clown disloqué bondissait,
Et le cirque Ferry sur tous les champs de foire
Parmi les cirques grandissait.
Superbe, il exploitait les foules imbéciles,
Les noyant de ses prospectus,
Assommant les hameaux, les gros bourgs et les villes
De ses boniments rabattus.
Et l'on applaudissait à ces hoquets de phrases,
A ce débordement de mots,
Et les pitres très bas courbaient leurs têtes rases
Au choc éternel des bravos.
Les lutteurs secouaient leurs carrures épaisses
Et défilèrent leurs muscles d'airain,
Et les gros sous tombaient au fond des caisses
Leur métallique et gai refrain.
Puis la débâcle vint, subite, épouvantable,
La débâcle sans précédent,
Qui rejeta d'un coup Paillasse sous la table
Et musela Rousseau grondant.
Ce fut un ouragan de clameurs indicibles;
Dans la tempête des sifflets
On percevait parfois les claquements horribles
Des coups de pieds et des soufflets.
Et quelqu'un était là qui meurtrissait ces drôles,
Riant d'un rire amer,
Calme, terrible et fort, et ployant leurs épaules
Avec sa main de fer.
Et c'était un des leurs pourtant. Mais les mains nettes
Des tripotages éhontés,
Il pouvait arracher étoiles et paillettes
A ces gueux et ces paillettés.
Et le masque fut tombé de leur face hypocrite
Dans cet arrachement brutal.
Le grand cirque Ferry-Waldeck, est en faillite
Et Paillasse est à l'hôpital.

JOCOSE.

Feuilleton de L'EMPIRE du 12 Juin 1884

Nous détachons d'un livre de M. Aurélien Scholl, le spirituel chroniqueur et directeur de l'*Echo de Paris*, livre paru en 1859 et intitulé la FOIRE AUX ARTISTES, l'amusant chapitre suivant sur le journalisme et les journalistes à cette époque.

Il y a là des portraits, croqués en quelques lignes, et traités de main de maître.

L'ouvrage étant depuis longtemps épuisé et faisant prime aujourd'hui en librairie, où il est d'ailleurs à peu près introuvable, c'est presque une nouveauté que nous donnons à nos lecteurs.

LE JOURNAL « PARIS »

Les fruits secs de la littérature qui, s'adonnant à la compilation, chercheront un jour, dans les collections de journaux, l'histoire intime du XIX^e siècle, se trouveront singulièrement hébétés en face de cette multitude de gazettes que nous envoyons chaque jour à la postérité — ou ailleurs.

C'est comme une chaîne entre la vie et la mort, qui vient de renouer ses anneaux brisés.

C'est comme une vie nouvelle qui, pour le parti impérialiste, surgit du tombeau.

PAUL DE CASSAGNAC.

TRIPOTS

Sous ce titre nous lisons dans le *Diable à quatre* de Nice :

Nous avions deviné.

M. Borriglione va payer une partie de ses dettes électorales par une distribution de cagnotes à ses agents les plus zélés et les plus influents.

On nous dit que F. V é r a n y est en pourparlers pour ouvrir le cercle du Palais Marie-Christine (Cercle Républicain), présidé par M. Barria, conseiller municipal.

Nous attendons son ouverture pour dire tout ce que nous pensons à ce sujet.

LA QUESTION CORSE

Sous ce titre, M. Ernest Judet, vient de réunir en brochure des articles et documents qui nous paraissent devoir jeter un jour singulier sur l'affaire Saint-Elme.

En voici un que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs :

LES CONCLUSIONS EN CORSE

L'histoire rapide des hauts faits de la coterie opportuniste en Corse nous a déjà permis de prouver qu'ils ne se bornaient pas à des persécutions de personnes; on ne fait point à la corruption sa part. La dilapidation des deniers publics est la conséquence indirecte, quelquefois affichée, d'un tel système. L'impunité mène à la témérité.

En quelques mois, dans trois cantons de l'arrondissement d'Ajaccio : ceux de Bastelica, de Bocognano et d'Ajaccio même, il a été distribué une somme de *soixante et un mille francs* presque exclusivement pour pertes de bestiaux.

Or, le chiffre annuellement inscrit de ce chef au budget ne donne, pour chaque canton de France, qu'une moyenne de cinq à six cents francs.

Il est digne de remarque qu'un grand nombre de secours sont des citadins et n'ont jamais, de près ni de loin, possédé de bétail.

D'ailleurs, l'irrégularité de ces cadeaux bénévoles ne peut être discutée à aucun titre.

En vertu de la loi de 1881, l'État n'accorde d'indemnités pour pertes d'animaux que dans le cas de typhus contagieux du gros bétail et de péripneumonie.

Or, il n'y a jamais eu de péripneumonie en Corse.

Aucune des précautions réclamées par la loi pour rendre la demande de secours valable n'a été prise dans les cantons si largement dédommagés de pertes *illusives*.

Ils contiennent peu de gros bétail et une grande partie des assistés *n'en a jamais eu d'aucune sorte* : en réalité, les sommes accordées dépassent la valeur totale des bestiaux qui broutent dans les trois cantons.

Nous relevons les bizarreries curieuses de la liste des favorisés, que sa longueur seule nous empêche de reproduire : parmi les membres de la commune de Bastelica habitant à Ajaccio, on trouve au numéro d'ordre 56 M. Bolelli Michel, commandant en retraite, officier de la Légion d'honneur, inscrit pour 225 francs, avec l'éternelle rubrique : Perte de bestiaux.

Il y a plus encore; ici nous touchons au fantastique, bien que nous nous maintenions, avec une scrupuleuse exactitude dans les limites exactes de la vérité.

Dans la liste des Bocognanais secourus, le nom de Bonelli est quatre fois reproduit : le 19 avril 1880, Dominique Bonelli, dit Tourbini, touche 101 francs : le 8 juillet 1880, Horace Bonelli reçoit 200 francs : Noël Bonelli, 170 francs ; et Antoine-Dominique Bonelli, 187 fr. 50.

Que signifie ce nom, mystérieux pour les continentaux, trop connu en Corse ? Les Bonelli constituent justement la principale famille des bandits insulaires dite des Bellacoscia.

Cette puissante tribu, installée dans le canton de Bocognano, dont les habitations sont dissimulées au fond des gorges sauvages de Pentica, compte plusieurs représentants hors la loi; elle tient encore tête victorieusement à la force publique et à l'autorité judiciaire; ses deux principaux chefs, entourés de tout un clan de réfractaires, de contumaces, sont dans le maquis, Antoine Bonelli depuis 1841; Jacques Bonelli depuis 1851; ils ont été condamnés plusieurs fois à la prison et à la mort, pour séquestration, incendie et assassinat.

Parmi les banditismes dont la Corse peut avoir à se plaindre, on voit que le banditisme républicain ne tient pas la dernière place.

LES RENÉGATS

A citer en entier l'article suivant que nous empruntons au *Pays*.

Lorsqu'on prend un engagement, vous croyez peut-être que c'est pour le tenir.

Eh bien, c'est là une erreur. Demandez plutôt aux députés républicains.

Lorsqu'ils sont candidats, c'est merveille de voir avec quelle assurance ils promettent à ces braves électeurs tout ce qu'il plaît à ceux-ci de leur demander.

Mais, aussitôt élus, il est rare qu'ils manquent une occasion de sauter à pieds joints par-dessus les engagements qu'ils ont pris durant la période électorale.

Nous le constatons une fois de plus aujourd'hui, à propos de la révision de la Constitution.

Sur les vingt-deux membres de la commission nommée pour examiner le projet de révision, déposé par M. Jules Ferry, dix-sept sont favorables à ce projet.

On sait que le gouvernement demande au Congrès :

1° De rayer de la Constitution l'article relatif aux prières publiques ;

2° D'interdire aux Congrès futurs de mettre seulement en discussion la forme républicaine ;

3° De restreindre les droits du Sénat en matière budgétaire ;

4° De séparer de la Constitution la loi électorale du Sénat.

En regard de ces demandes du gouvernement, il est bon de placer les engagements électoraux pris au sujet de la révision par les dix-sept membres de la commission qui sont favorables au projet de M. Jules Ferry.

Les voici :

1° **M. Buyat.** — L'article 1° du programme accepté par ce député est ainsi conçu : « Suppression du Sénat ou, tout au moins, révision de la Constitution en ce qui touche le mode d'élection, la durée des mandats et les attributions de cette assemblée. »

2° **M. Journault.** — L'heure est venue pour la République « de réaliser ses promesses. »

Deux politiques sont en présence :

L'une est indécise, est timide ; les solutions la troublent ; elle prend l'immobilité pour la stabilité ; elle ajourne quand il faudrait conclure et se croit réservée parce qu'elle ne sait pas aboutir.

C'est la politique du piétinement.

L'autre est la politique du progrès.

J'appartiens à cette dernière...

« ... Partisan de plus en plus convaincu de l'unité du pouvoir législatif, je n'hésiterai pas à me prononcer dans ce sens », si les moyens légaux que la Constitution met dans nos mains provoquaient sur ce point la décision du Congrès.

3° **M. Dreyfus.** — Je suis partisan d'une réforme constitutionnelle limitée au mode d'élection et du recrutement du Sénat.

Le comité électoral républicain de Montfort-d'Amaury a recommandé « au patriotisme » de M Dreyfus un programme dont le premier article est ainsi conçu : « Révision de la Constitution, quant au mode d'élection du Sénat et des attributions. »

4° **M. Saint-Romme.** — Le programme soumis à ce député qui l'a accepté « dans son entier » et a promis de le soutenir énergiquement » contient cet article : « Révision de la Constitution dans le sens le plus large et le plus démocratique, du mode d'élection du Sénat et des attributions des pouvoirs publics. »

Dans le sixième bureau qui l'a élu commissaire M. Saint-Romme a déclaré accepter « dans son entier » le projet du gouvernement.

5° **M. Léon Renault.** — Article 1° de son programme : Révision de la Constitution, « notamment en vue de la réforme du mode d'élection des membres du Sénat et des attributions budgétaires de ce corps. »

6° **M. Develle.** — Reviser le « mode de recrutement » du Sénat et « rétablir autant que possible l'égalité proportionnelle entre les villes et les campagnes. »

7° **M. Pierre Lagrand.** — S'est engagé « à étudier et à trancher dans un sens conforme aux aspirations » de ses électeurs les principales questions de son programme, notamment la révision de la Constitution pour « changer le mode de recrutement des sénateurs. »

8° **M. Marret.** — Maintenant qu'elle (la République) « est sûre de vivre... le moment est venu » pour elle « de donner à la démocratie les légitimes satisfactions qu'elle réclame. » La tâche est immense... Ainsi, sans parler des questions sur lesquelles l'opinion publique est déjà faite, l'obligation et la laïcité dans l'enseignement primaire, la « revision du système électoral pour le Sénat, » etc., etc.

9° **M. Borriglione.** — Ce député a accepté un programme dont l'article 2 est ainsi conçu :

Revision de la Constitution en ce qui concerne « le recrutement du Sénat et ses attributions ; suppression du droit de dissolution et de fixation du budget ; étudier le moyen le plus pratique pour arriver, par mesures progressives, à la suppression de l'immovibilité. »

10° **M. Bisseuil.** — La Constitution de 1875 est révisable ; je crois qu'il faut la réviser « au moins » en ce qui concerne « le mode d'élection des sénateurs. »

11° **M. Antonin Dubost.** — Le programme soumis à ce député contient le paragraphe suivant :

« Nécessaire de corriger, ou même, si c'est possible, de transformer l'instrument constitutionnel par l'établissement d'une Chambre unique, » en procédant, le plus rapidement possible, à une révision de la Constitution de 1875, afin de mettre un terme à cet état d'antagonisme latent, existant entre les deux Chambres, et qui est une cause d'entraves permanentes pour toute réforme progressive.

M. Dubost s'est déclaré d'accord avec ses commettants sur le « fond et sur la forme » de ce mandat politique, et pour ne laisser place à aucun doute il a tenu à ajouter ceci :

Il y a deux politiques en présence : celle de l'indécision et de la timidité, qui confond « la stabilité avec la stagnation, » et celle de la résolution et de la vigueur, qui « ne redoute aucun progrès, » qui veut « réaliser tous ceux que réclame l'opinion publique, — je suis pour cette dernière, » c'est-à-dire pour la démocratie.

C'est sans doute en souvenir de cette fière parole que dans le onzième bureau qui l'a élu commissaire, M. Antonin Dubost s'est empressé de dire : « Je veux la révision limitée. »

12° **M. Adrien Bastid.** — La résistance qu'un grand nombre de ces réformes (réformes faites par la Chambre de 1877 à 1881) a trouvée devant le Sénat « a posé devant l'opinion publique la question de la révision de la Constitu-

tion. Ce sera le devoir de vos mandataires » de poursuivre une amélioration de notre pacte fondamental, de manière à assurer « leur complète réalisation aux volontés de notre « seul souverain, le suffrage universel. Révision de la loi » électorale du Sénat, suppression des sénateurs inamovibles, » telles sont les modifications qui me paraissent de nature à faire de la haute Assemblée, non plus une chambre de résistance, mais une chambre de « collaboration républicaine et démocratique »

13° **M. Alcide Dusolier.** — ... La réforme principale, et principale parce qu'elle est la clef, le moyen de toutes les autres, c'est la « révision de la Constitution en ce qui regarde « le Sénat. » Non que, pour ma part, je demande la suppression de cette Assemblée, loin de là. Je l'estime, au contraire, nécessaire au fonctionnement régulièrement et paisiblement progressif des institutions républicaines.

Mais, entendons-nous ! « à la condition qu'elle ait une origine démocratique. Donc, plus de sénateurs inamovibles, c'est-à-dire irresponsables, — irresponsables, chose monstrueuse ! Plus de sénateurs élus d'après cette réglementation inique, incroyable, inouïe, » qui attribue au suffrage du délégué d'une commune de cent habitants la même importance qu'à la voix du représentant d'une commune qui en compte cent mille !

14° **M. Hémon.** — N'a pas parlé de la révision dans sa profession de foi. Il y dit, toutefois, que « notre République, « sortie d'une longue période d'épreuves, est devenue matresse de ses destinées » et que dans le présent comme dans le passé toute la force du parti républicain viendra de son constant accord avec l'opinion qu'aucun gouvernement n'a impunément méconnue, mais à laquelle un gouvernement républicain doit se faire gloire de conformer ses actes.

15° **M. Corentin Guyho.** — N'a pas de profession de foi.

16° et 17°. — Nous ne connaissons pas celles de **MM. Roquet et Duval.**

Maintenant, complétons ces citations par le passage suivant, que nous empruntons au rapport de M. Camille Pelletan sur les programmes électoraux des députés :

« Pour la révision, il y a une majorité de 331 collèges contre 12. Si l'on écarte les monarchistes, il reste une majorité républicaine de 311 voix. Presque tous les députés qui se sont prononcés pour la révision ont indiqué comment ils l'entendaient ; et c'est du Sénat qu'ils ont presque tous parlé. 85 ont demandé la suppression du Sénat ; 180 environ ont réclamé des modifications diverses ; presque tous dans le mode de recrutement du Sénat, une centaine dans ses attributions.

« Un petit nombre seulement, une soixantaine, en demandant la réforme du mode d'élection, a indiqué ce qu'il fallait substituer aux électeurs sénatoriaux actuels : trente ont demandé l'élection au suffrage universel, et vingt et un le maintien du suffrage actuel en rendant le nombre des délégués proportionnel à l'importance des communes qu'ils représentent. Enfin, quatre-vingt-quatre ont demandé la suppression du Sénat, et ont spécialement réclamé l'abolition des inamovibles.

« La suppression du Sénat a donc été demandée par 85 collèges, et l'abolition des inamovibles par 94. »

Des citations qui précèdent il résulte que, sur 17 membres favorables au projet Ferry, 13 se sont engagés envers leurs électeurs à étendre la base électorale du recrutement du Sénat, ce qui ne les a pas empêchés d'appuyer le projet ministériel dont le premier soin est de soustraire à l'action de la Chambre ce mode de recrutement.

Nous ne savons ce qu'il faut le plus admirer, ou de la désinvolture avec laquelle ces députés trahissent leur mandat, ou du cynisme avec lequel le ministère compte sur la domesticité au Parlement pour oser lui proposer une révision aussi ridicule.

Comment ! les Chambres réunies en Congrès n'auront le droit de porter leur examen que sur les points soumis à leurs délibérations par le gouvernement !

Mais, du moment où le Congrès sera souverain pour trancher la question de savoir, par exemple, si la forme républicaine sera ou ne sera pas révisable, ne le serait-il pas tout aussi bien pour décider, si bon lui semblait, que cette forme sera désormais monarchique ?

Et, quoique le projet Ferry ne propose pas la suppression du Sénat tant réclamée par les radicaux, croit-on que ceux-ci se gêneraient pour la voter, s'ils avaient la majorité dans le Congrès ?

Poser de semblables questions, c'est les résoudre.

Le Congrès sera maître absolu de discuter et de prendre toutes les résolutions qu'il lui plaira, et il faut l'insolente fauité de M. Jules Ferry pour croire qu'il l'en empêchera.

D. P. S.

PRIMES A NOS ABONNÉS

Toute personne qui prendra un abonnement à l'*Empire*, soit d'un an soit de six mois, recevra **GRATUITEMENT** une superbe PHOTOGRAPHIE ALBUM de Monseigneur le Prince Victor.

Nous tenons en outre à leur disposition la magnifique gravure de l'*Aigle* du 1^{er} juin, tirée à part sur carton glacé, aux prix suivants :

Pour nos abonnés. 30 centimes
Pour nos lecteurs. 50 centimes

Enfin la brochure *Les Bienfaits de l'Empire* aux conditions suivantes :

1 exemplaire. . .	0 fr. 30	12 exemplaires. .	3 fr. 25
2 — . . .	0 55	50 — . . .	11 »
3 — . . .	0 85	100 — . . .	20 »

L'un des Gérants, *J. GINDRE.*

Lyon. — Imp. A. PASTEL, petite rue de Cuire, 10.

EN VENTE
à l'agence g^{ne} de publicité **V. FOURNIER**
14, rue Confort, LYON
Et à ses succursales de St-Etienne
et de Grenoble

BILLETS DE LOTERIE
de l'UNION CENTRALE des
ARTS DÉCORATIFS
538 LOTS
formant **DEUX MILLIONS** de francs
payables en espèces

Gros Lot : 500,000 fr.

1 lot de . . .	Fr. 200,000
4 lots de . . .	100,000
4 — de . . .	50,000
8 — de . . .	25,000
20 — de . . .	10,000
100 — de . . .	1,000
400 — de . . .	500

Les fonds seront déposés à la Banque
de France.

Tirage définitif, 31 JUILLET prochain
Prix du billet : **UN franc.**

NOTA. — Pour les demandes de
un jusqu'à trois billets, le prix est
de 1 fr. 25 l'un (envoi franco). Au-
dessus de ce nombre, 1 fr. le billet,
port en plus, soit 30 cent. jusqu'à six,
45 cent. jusqu'à neuf, 60 cent. jusqu'à
12 billets, etc.

Remise importante sur la vente en gros
Nota. — Désigner le nombre de Billets
demandés pour chaque Loterie.

OFFRE partout en France et
étranger, position
indépendante de 3 à 4,000 fr. pour
la représentation commerciale.
Toujours écrire franco au Direc-
teur de l'Avenir du Commerce,
Le Havre.

POUDRE MAZARD ET DALOZ
14, r. d'Algérie, LYON
La seule infail-
lible pour détruire les
CAFARDS
8 emplois avec des
pommes de terre cul-
tes, du sucre et eau
Cherchez les Phar-
maciens et épiciers

GRAINS DE BAREZIA
pour
détruire
les
RATS
14, rue d'Algérie, ph. drog. épici.
Exiger un rat sur la boîte.

Brasserie Flamande
10, rue Jean-de-
Prés la place de la République

RENAUD JEUNE
SUCCESSION

RESTAURANT A LA CARTE

Table d'Hôte matin et soir

SPECIALITÉ DE BIÈRE

Le 1/4 de litre jauge : 25 cent.
Le 1/2 litre : 40 cent.

SOUPERS APRÈS LES SPECTACLES

Escargots, Choucroute, Jambon,
Soupe au fromage, Sandwichs, etc.

BILLARDS

Cet établissement, nouvellement
restauré, se recommande aux Clients
par sa bonne tenue.

**ASSOCIATION
LYONNAISE**

4, rue Lantierne
Quai St-Antoine
20

0 fr. Employés et Domestiques.
Réf. 1 et 10 ans même place.

Sonneries et Signaux électriques
TÉLÉPHONES
Portevoix, Paratonnerres

F. MÉRISQUE Fils
1, rue d'Aguesseau, 1
LYON

**SPECIFIQUE
BARRAL**
contre
la rage des dents,
leur conservation et
le raffermissement
des gencives.
Prix : 2 fr.

**PASTILLES
DIGESTIVES**
contre
les maux d'estomac,
aigreurs, vomisse-
ments et les diges-
tions douloureuses.
Prix : 4,50

PHARMACIE BARRAL
22, Cours Vitton, 22, Lyon

**GUÉRISON
DE LA
PHTISIE PULMONAIRE
ET DE LA
BRONCHITE CHRONIQUE**

Traitement nouveau. Brochure in-8°
de 136 pages, 17^e mille, par le docteur
Jules BOYER, de Paris. — Franco,
1 fr. 80, chez Delahaye, lib.-éditeur,
place de l'Ecole-de-Médecine, Paris,
et à Lyon, pharm. Prudon, 3, rue
de la République, Faivre, place des
Terreaux.

MODES
Miles L'HENRY Sœurs
Rue Simon-Maupin, 8,
PRÈS BELLECOUR
LYON
Fleurs, Plumes, Nouveautés
de Paris.

**ARMES DE CHASSE
ET DE TIR**
FABRIQUE ET REPARATION
FOURNITURE ET ÉCHANGE
Canon Choke-Bored à longue portée
J. MULLER
20, Rue d'Algérie, 20
LYON

V. DUPRE
Fabricant d'Abats-Jour
en stores et tissus bois
Réparations en tous genres
Prix modérés
33, COURS VITTON, 33
LYON-BROTTEAUX

VINS DE CHAMPAGNE
La
Maison **J. CHAMPION et C^{ie}**
A REIMS, désire entrer en rela-
tion avec un négociant, auquel elle
donnerait le monopole de la vente de
ses vins, ou avec un agent ayant les
meilleures références. Ecrire direc-
tement à MM. J. CHAMPION et C^{ie},
à Reims.

**LA
PHARMACIE MODERNE**
DE LYON

5, rue Ste-Catherine, 5

est la Maison qui vend le meilleur marché de toute
la région.
C'est la plus vaste, la plus connue et la plus populaire
de tout Lyon.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Huile de foie de morue pure 2 f., 2 f. 50 et 3 f. le lit.	Tisane de Bochet 0 f. 10 le paquet pour un litre
Sirop de protoiodure de fer 4 f.	Salsepaille, excellent dépuratif 4 f. kilogram
Sirop antiscorbutique pour les enfants, 3 f.	Sirop de bourgeons de sapin, 3 f. le lit
Sirop d'écorces d'oranges amères 3 f. 50	Sirop de Raifort iodé 4 f.
Vin de quinquina jaune au malaga ; selon l'âge des	Cent capsules de goudron pur, préparées dans no
vins. 3 f., 4 f. et 4 f. 50	laboratoires. 1 franc.
Vin de quinquina jaune au Bordeaux ; selon l'âge des	Extrait de quinquina jaune, pour faire un litre de
vins. 3 f., 4 f. et 5 f. le lit.	bon vin de quinquina. 1 franc.

Les ordonnances sont tarifées 40 % au dessous des prix ordinaires.

On délivre gratuitement à la Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine,
un billet partiel de la Loterie des Arts décoratifs pour le prochain tirage, pour tout
achat, quel que soit son importance.

LEÇONS
d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol
d'Anglais et Latin
Traduction et Baccalauréat
PIANO ET DESSIN
31, rue Centrale, 31.

DÉMENAGEMENTS
Transport par voie de terre
TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE
CHARLET & ROY
44, rue Saint-Jean, 44
LYON
La Maison répond des avaries.

MAISON DE SANTÉ
du Dr Courjon, à Meyzieu
(PRÈS LYON)
Cabinet à Lyon, r. de la Barre,
14, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.
Maladies nerveuses, paralysies,
affections chroniques.

CRÉDITS SUR LONDRES
à découvert aux bonnes maisons
Londres : DRACKE, 72, Mark
Lane E. C. Londres.

ENSEIGNES SUR CALICOT
Toutes dimensions, exécution rapide
AFFICHES POUR ÉTALAGES. — ÉCRITEAUX EN TOUS GENRES
CARION, rue Tupin, 19

LA CHINOIS
PAPIERS PEINTS

Soldes exceptionnels, défiant
toute concurrence, 50 p. 100
de rabais, depuis 18 cent. le
rouleau.

Rue Centrale, 11
entre l'église St-Nizier et la r. Dubois

LE THÉ DES ALPES
est au premier rang des purgatifs po-
pulaires. Son goût agréable, son action
sûre, exempte de tout malaise, lui
ont valu une réputation universelle
dans la France, où son usage est
général. Recommandé au PRIN-
TEMPS contre BILE, HUMEURS,
GLAIRES, etc.
Exiger la signature RECH.

Eau Minérale
LA BIENFAISANTE
PONT-DE-NEYRAC
Affections du tube digestif, dyspep-
sie, engorgement du foie et calculs
biliaires.

PROPRIÉTAIRE : J. TAVERNIER
Aubenas (Ardèche)

Dépositaires à Lyon :
F. Monvenoux, rue Grenette, 25.
E. Mauguin, place des Célestins, 5.
C^e de Vichy, rue de la République, 16.

DEMANDEZ PARTOUT
L'ALCOOL

MENTHE SUISSE
C'est le meilleur et le
moins cher.

La Réglisse
SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'estomac
et facilite la Digestion
75 c. dans toutes les Pharmacies

MAISON F. JANIN
8, rue Lafont, LYON.
Musique Française et étrangère,
CLASSIQUE & MODERNE

Grand abonnement à la lec-
ture musicale à des conditions
très avantageuses.

Grand choix varié de Pianos
des meilleures Maisons de Paris

HARMONIUMS
pour églises et salons
Vente et location à des
prix très modérés..

BÉCET
ROSIERISTE
à RIVES (Isère)
300 variétés de Rosiers premier
choix.
Les 10, 4 fr.; les 100, 35 fr.
Les mêmes en mélange :
Les 10, 3 fr.; le 100, 25 fr.;
le 1000, 200 fr.

**MANUFACTURE
DE
PIANOS**
Veuve MAROKY
MAISON CRÉÉE EN 1825
44, place de la République, Lyon
FOURNISSEUR du CONSERVATOIRE
NOTA. — La Maison n'a pas de succursale à Lyon

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE
BAINS DES TERREAUX
RUE SAINTE-MARIE, 5
LAURENÇON, pharmacien, directeur-propriétaire
HYDROTHERAPIE-DOUCHES, avec tous appareils.
NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS. — Bains ordinaires médi-
caux, de caisse et tous les Bains de vapeur. — Pulvérisa-
tions et inhalations médicinales. — Louis GOSS,
pédicure. OPÉRATIONS EN VILLE.

**PARAITRA PROCHAINEMENT
LE
PETIT GUIDE
DE
L'Etranger à Lyon
1884**

CONTENANT : Plan de Lyon. — Nomenclature des
rues, avec leurs tenants et aboutissants. — Tarif
des voitures de place. — Indicateur du Service des
Omnibus et Tramways de Lyon, Chemins de fer
(aller et retour dans un rayon de 40 kilomètres),
Bateaux, etc. — Noms et adresses des commis-
sionnaires, voituriers, localités desservies, dates,
lieux et jours de départs.

ANNONCES
Reçues exclusivement à l'AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14

PRENEZ GARDE

On imite le VÉRITABLE SIROP DE BOCHET IODÉ de BERTRAND AINÉ, le
meilleur de tous les dépuratifs, le seul réellement efficace contre la
altérations et les impuretés du sang et des humeurs, dartres, boutons, dé-
mangeaisons, migraines, névralgies, étourdissements, constipation, man-
d'ap-
pétit, dépôts d'humeurs, du lait, etc., gôitres, glandes, plaies, abcès,
rhumatismes et douleurs en général. — Exiger la signature BERTRAND AINÉ
40 ANS DE SUCCÈS. Notice gratis. Flacons 2 fr. 50, 5 fr.; franco en ajoutant
75 cent. en sus. — S'adresser Pharmacie BERTRAND AINÉ, HANTZER
succ., 21, pl. Bellecour, Lyon. Dépôt partout, dans les princip. pharmacies.
Après avoir vu ces nombreux certificats, pleins d'éloges, que l'on ont en-
voyés d'éminents docteurs, nous recommandons particulièrement à nos
lecteurs le VIN AUGUET. Ce vin guérit l'Anémie, la Chlorose, les
Fièvres, les Névralgies, les Mauvaises digestions. Il convient aux per-
sonnes épuisées par les maladies, le travail, les excès. Prix : 4 fr. la bouteille
Pharmacie AUGUET, rue Thomassin, 8, et toutes les bonnes pharmacies.

**L'INAUGURATION GÉNÉRALE ET DÉFINITIVE
des Nouveaux Magasins du**
PRINTEMPS
Aura lieu LUNDI 3 MARS

Deux étages entiers ont été réservés au service des expéditions pour les
départements. Le catalogue général, ne renfermant pas moins de 96 pages
et plus de 400 gravures, est envoyé gratis et franco contre demande affranchie.
L'organe du PRINTEMPS est le journal de modes L'ÉCHO.
Abonnement : 12 francs l'an.

CARRIÈRES DE BÉRIAZ

Société anonyme — Capital social : 500,000 francs.
Exploitation de Pierres de luxe et Pierres blanches tendres. Pierres
dures similitude de tons d'Hauteville et Comblanchien. Matériaux de
taille pour travaux publics, Edifices, Monuments, Constructions par-
ticulières, Blocs de Choix pour la sculpture.
NOTA. — Nous appelons tout spécialement l'attention des architectes
et ingénieurs sur la grande résistance à l'écrasement (4.865 kilos par
centimètre carré) de nos pierres de la Carrière du Feu, dont la dispo-
sition des couches, variant de 0, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100,
110, et 130 centimètres d'épaisseur, permet l'exécution immédiate de
toutes commandes.

LIEUX D'EXPLOITATION
GRATALOUX LE FEU
DE CULOS CHAMPAIGNY BÉRIAZ
LA MÈCHE
PYRIMONT BELLEBARDE

Bureaux et siège social : 1, rue de la Barre ;
Dépôt : rue Mongolfier, 71, Lyon.

ON demande un RÉDACTEUR
pour un journal politique
hebdomadaire de province. S'adresser
sous les initiales H. G. à l'Agence
Hayas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

LIQUEUR DE FAYARD
(Goudron ou Crésote végétale vraie
du Hêtre)
Très efficace dans les affections déses-
pérées de la Poitrine, Bronches, Asthme,
Catarrhes, etc. Prix : 2 fr. 60 le
flacon.
PHARMACIE NORMALE, rue d'Algérie, 14,
LYON

GRAND MANÈGE LYONNAIS
37, Rue Montherland, 37
(Près l'avenue de Noailles)
LEÇONS collectives pour dames, de 2 à 3 h. du soir.
LEÇONS collectives pour MM., de 7 à 8 h. du matin.
LEÇONS collectives pour MM., de 4 à 5 et 8 à 9 h. du soir
VENTE de chevaux à la commission, Pension et Dressage
SERVICE TÉLÉPHONIQUE à la maison.

**A VENDRE DE SUITE
UN
CARROUSEL**
dit Chevaux de Bois
Avec accessoires, le tout en
parfait état. Prix très Modéré.
S'adresser à l'agence Fournier,
14, rue Confort, sous le n° 5986.

**ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER**
EXIGER
LE VÉRITABLE
NOM